

# Demande d'octroi de subvention pour l'installation d'équipements de récupération des eaux pluviales

## Données du requérant

Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Adresse postale :	<input type="text"/>		
Courriel :	<input type="text"/>	Téléphone :	<input type="text"/>
IBAN pour le versement de la subvention	<input type="text"/>		
Titulaire du compte :	<input type="text"/>	Banque :	<input type="text"/>

## Données du projet

Adresse du lieu d'installation:	<input type="text"/>	N° parcelle :	<input type="text"/>
Type de récupérateur :	<input type="text"/>	Capacité totale :	<input type="text"/>
Date de la demande :	<input type="text"/>	Coûts estimatifs :	<input type="text"/>
Usage :	<input type="checkbox"/> Arrosage <input type="checkbox"/> Autre :		
Emplacement prévu :	<input type="checkbox"/> Jardin <input type="checkbox"/> Cave <input type="checkbox"/> Autre :		
Éléments constitutifs :	<input type="checkbox"/> Citerne plastique <input type="checkbox"/> Citerne béton <input type="checkbox"/> Filtre <input type="checkbox"/> Déversoir de sécurité		
	<input type="checkbox"/> Pompe fixe <input type="checkbox"/> Trop-plein raccordé au réseau d'évacuation		
	<input type="checkbox"/> Autre :.....		

### 1. Description

La subvention est destinée aux installations situées sur le territoire communal. Elle vise à encourager l'utilisation des eaux pluviales par l'installation d'un équipement de récupération.

### 2. Montant de la subvention

Le montant de la subvention s'élève à 20% du prix d'achat, mais au maximum à CHF 500.- par lieu d'installation.

Le requérant ne peut en aucun cas bénéficier de subventions plus élevées que le coût de l'installation.

### 3. Conditions d'éligibilité

- Le volume du récupérateur est au minimum de 100 litres.
- Les demandes complètes devront être déposées dans les 6 mois suivant le paiement de la facture des travaux effectués.

## Demande d'octroi de subvention pour l'installation d'équipements de récupération des eaux pluviales

### 4. Conditions d'octroi de la subvention

Certifier que la propriété sur laquelle sera installé le récupérateur se trouve sur le territoire de Cugy VD

### 5. Procédure d'octroi

- a. Le requérant transmet le formulaire de demande de subventionnement accompagné des annexes requises au Service technique.
- b. Le Service technique étudie la demande, détermine le montant de la subvention et la réserve.
- c. Les dossiers incomplets, non signés ou non datés seront renvoyés à l'expéditeur.
- d. Le Service technique envoie au requérant une décision d'accord à l'octroi d'une subvention comprenant le montant alloué et les éventuelles conditions ou une décision de refus. Cette décision n'est pas sujette à recours
- e. Le Service financier paie la subvention déterminée.

### 6. Conditions de paiement

La subvention est versée une fois les travaux réalisés et les annexes transmises intégralement.  
La subvention est octroyée par ordre d'arrivée des demandes et dans les limites des budgets disponibles.

### A joindre à la demande

- Factures (achat matériel, heures de travail, travaux) ;
- preuves de paiement ;
- plan de l'emplacement de l'installation ;
- photos des travaux effectués.

*En signant ce formulaire, le requérant confirme qu'il a lu et compris les conditions générales de la subvention pour l'installation d'un récupérateur des eaux pluviales et l'exactitude des informations sur le présent document.*

Lieu et date :

Signature du requérant :